Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR (pour la gendarmerie)

RÉFÉRENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Gendarmerie nationale

ARMEE DE TERRE

Service de Santé des Armées

MARINE NATIONALE

ARMÉE DE L'AIR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

PAE FPS

PRÉAMBULE

Les dispositions du présent référentiel national de pédagogie de sécurité civile sont prises en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Elles sont applicables dans le cadre du dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile, et plus précisément, de la formation des unités d'enseignement suivantes :

- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ;
- Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2).

Ce référentiel national de pédagogie de sécurité civile constitue la base de la pédagogie à mettre en œuvre pour dispenser et évaluer une action de formation relative à l'unité d'enseignement PSE 1 et/ou PSE 2.

Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de sécurité civile, est instituée une unité d'enseignement (UE) intitulée « **Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours »** (PAE FPS). L'arrêté du 3 septembre 2012 définit dans son annexe I les capacités que doit acquérir chaque participant à la formation d'unité d'enseignement PAE FPS.

Ce document vise à homogénéiser les méthodes et techniques pédagogiques à appliquer dans ce domaine spécifique.

La fiche emploi de « **formateur aux premiers secours** » précise que seuls les formateurs à jour de leurs obligations de formation continue et titulaires des unités d'enseignements PSE 1, PSE 2 et Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (PAE FPS) sont autorisés à enseigner les unités d'enseignements PSE 1, PSE 2 et PSC 1.

Chaque organisme de formation agréé pour dispenser les unités d'enseignement PSC 1, PSE 1 et/ou PSE 2 doit tenir à jour et à disposition de l'Etat, un bilan annuel des unités d'enseignement délivrées par sa structure.

TABLE DES MATIÈRES

Titre 1 CADRE JURIDIQUE

Chapitre 1	Champ d'application	page n° 08
Chapitre 2	Termes et définitions	page n° 10

Titre 2 PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Chapitre 1	Organisation de la formation	page n° 22
Chapitre 2	Scénario pédagogique	page n° 28

Titre 3 L'ÉVALUATION

Chapitre 1	Généralités	page n° 60
Chapitre 2	Évaluation de la formation	page n° 66

Titre 4 ANNEXES

Annexe A	Fiche de suivi du stagiaire	page n° 70
Annexe B	Fiche évaluation certificative PAE FPS	page n° 72
Annexe C	Liste du matériel minimum	page n° 74
Annexe D	Fiche d'évaluation de la formation	page n° 76

TITRE 1

CADRE JURIDIQUE

CHAPITRE 1

CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent référentiel de pédagogie sont prises en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS).

Elles sont applicables dans le cadre du dispositif national de formation des formateurs aux premiers secours.

Ce référentiel de pédagogie constitue la pédagogie spécifique à mettre en œuvre, pour dispenser et évaluer une action de formation relative à l'unité d'enseignement PAE FPS.

Ce document vise à homogénéiser les méthodes et techniques pédagogiques à appliquer dans ce domaine spécifique de la formation de formateurs aux premiers secours, sur le plan national.

Les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 2012, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours» abrogent à compter du 1er juillet 2013 :

- L'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2 » (PAE 2) ;

- L'arrêté du 27 novembre 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » (PAE 1).

Chaque organisme de formation agréé pour dispenser les unités d'enseignement PAE FPS doit tenir à jour et à disposition de l'Etat un bilan annuel, des unités d'enseignement PAE FPS délivrées par sa structure.

CHAPITRE 2

TERMES ET DÉFINITIONS

Le présent chapitre vise à clarifier les concepts utilisés par les acteurs de la sécurité civile qui, de près ou de loin, ont un rapport avec les formations répertoriées au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.

Les termes et définitions suivants sont listés par un ordre alphabétique :

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Action de formation

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre un niveau de savoirs et/ou de savoir-faire constituant les objectifs pédagogiques de la formation. Au sens légal, les actions de formation financées par les autorités d'emploi se déroulent conformément à un programme. Celui-ci, établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Activité pédagogique

Types d'occupations que peuvent avoir les stagiaires et/ou le formateur. Il existe trois types d'activité pédagogique :

Activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.

Activité d'apprentissage : le formateur ou un autre émetteur transmet un savoir.

Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprenant ou stagiaire

Participant à une action de formation. Personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en œuvre.

Apprentissage

Technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique, l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques, ou de développer des aptitudes.

Aptitude

Capacité supposée à exercer une activité : tâche à accomplir, emploi à occuper, connaissance à acquérir.

La reconnaissance juridique de l'aptitude (certificat d'aptitude, liste d'aptitude…) ouvre l'accès à certains droits : emploi, formation…

Attestation de stage

Document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation.

Attestation des acquis

Document délivré au stagiaire par les dispensateurs de la formation, reconnaissant l'acquisition de capacités à l'issue de la formation.

Auto-formation

Système pédagogique permettant à un individu de se former seul, à son rythme, en utilisant des ressources pédagogiques adaptées.

Autorité d'emploi

Responsable d'un organisme œuvrant pour la sécurité civile ou président d'une association agréée de sécurité civile, ou son représentant.

Capacité (du stagiaire)

Ensemble de dispositions et d'acquis, constatés chez un individu, généralement formulés par l'expression : être capable de…, qui sont définis par un ou plusieurs référentiels nationaux de sécurité civile.

Cas concret

Technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certification des acquis de la formation

Procédure définissant les conditions de délivrance d'un certificat qui valide les acquis d'une formation.

Certificat de compétences

Document écrit, délivré par une autorité d'emploi dispensatrice d'une action de formation, sous contrôle de l'État, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Code

Codification abrégée d'une unité d'enseignement. Exemple : RIF pour « Référentiel Interne de Formation ».

Contrôle de connaissance

Vérification de l'acquisition des savoirs. Ce contrôle peut être oral, écrit ou pratique.

Compétence de sécurité civile

Mise en œuvre, en situation de sécurité civile, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Démonstration pratique

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Démonstration pratique dirigée

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants l'apprentissage d'une action réalisée à plusieurs alors que les formateurs ne sont pas assez nombreux pour montrer eux même cette action.

Discipline

Matière principale de la formation (voir référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile).

E-learning ou F.O.A.D

Le E-learning, ou formation ouverte à distance, est une technique de formation reposant sur la mise à disposition de contenus pédagogiques via un support électronique : Internet, intranet, Intradef, Cd-rom. Cette formation permet d'entretenir ou de s'approprier un savoir.

Emploi de sécurité civile

Ensemble théorique représentant une famille de postes de travail, ayant des caractéristiques communes (missions, activités…), occupés par une ou des personnes : salarié, membre associatif…

Étude de cas

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

Évaluation de la formation

Action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi…

Évaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Exposé directif

Technique pédagogique permettant de transmettre des informations en un temps déterminé. Cette technique ne permet pas une participation active de l'auditoire.

Exposé interactif

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.

Face à face pédagogique

Situation dans lequel le formateur et les apprenants sont présents et en interaction pédagogique.

Filière de formation

Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un emploi.

Formateur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formateur de formateurs

Personne exerçant une activité reconnue de formation de formateurs qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formation continue

Activité ayant pour objet de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et l'acquisition de nouveaux savoirs, des citoyens acteurs de sécurité civile. Elle est obligatoire pour l'exercice des missions de sécurité civile.

Formation initiale

Ensemble des connaissances acquises en tant que stagiaire, avant de pouvoir exercer une activité ou tenir un emploi, dans le cadre d'un référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile.

Intitulé

Titre du stage.

Maintien des acquis

Ensemble des moyens nécessaires mis en œuvre pour une personne afin de maintenir au plus haut niveau ses compétences résiduelles pour pouvoir continuer dans l'exercice de son emploi ou dans la pratique de son activité de sécurité civile, lorsque celui-ci évolue.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogie active…

Module de formation

Unité faisant partie d'un cursus de formation d'un citoyen acteur de sécurité civile.

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation…

Niveau de formation

Position hiérarchisée d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une formation dans une nomenclature.

Nomenclature nationale de formation des citoyens acteurs de sécurité civile

Structuration du système de référence des compétences des citoyens acteurs de sécurité civile.

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif intermédiaire

Énoncé d'intention, plus réduit, intermédiaire entre l'objectif général et les objectifs spécifiques. Il décrit les capacités qu'aura le stagiaire à la fin de la partie concernée en terme de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Objectif pédagogique

Capacité(s) que le formé doit avoir acquise(s) à l'issue d'une action de formation, définie(s) par le formateur, à partir d'un objectif de formation. L'objectif pédagogique sert à construire l'action de formation, et à évaluer les capacités acquises.

Objectif spécifique

Énoncé d'intention relatif à la modification du comportement de l'apprenant après une séquence pédagogique. Il décrit de façon précise la capacité qu'aura le stagiaire à la fin de la séquence.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.

Participant

Voir apprenant.

Partie pédagogique

Élément correspondant au thème travaillé dans le cadre d'un objectif intermédiaire. Elle permet de repérer rapidement le thème traité à tout moment de la formation. Elle est la subdivision du scénario pédagogique.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pré-requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre une formation déterminée.

Présentiel

L'enseignement à distance apparaît comme une sous-catégorie des formations ouvertes. Celles-ci s'opposent à l'apprentissage en présentiel, placé, selon la définition en usage dans la Communauté Economique Européenne "sous le contrôle permanent et immédiat d'enseignants présents avec les étudiants dans une classe".

Programme de formation

Descriptif écrit et détaillé des contenus de formation planifiés. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).

Reconnaissance des acquis

Prise en considération de l'ensemble des formations et expériences d'un individu.

Référentiel interne de certification

Document interne à l'organisme permettant la mise en œuvre d'une certification.

Référentiel interne de formation

Document interne à l'organisme permettant d'acquérir les capacités nécessaires pour atteindre un objectif.

Il décrit les objectifs de formation et les moyens nécessaires pour atteindre ces derniers. Il est indispensable pour évaluer les acquis du participant à l'entrée, pendant et à la sortie d'un processus pédagogique.

Référentiel national de « Compétences » de sécurité civile

Il décline l'ensemble des connaissances et attitudes professionnelles nécessaires pour exercer une activité ou occuper un emploi.

Référentiel national de « Missions » de sécurité civile

Le référentiel national de missions de sécurité civile fixe la doctrine opérationnelle, afin de définir les moyens humains et matériels, conduisant à leur modalité d'organisation et à leur mise en œuvre, pour apporter une réponse adaptée à une action de sécurité civile.

Remue-méninges

Technique pédagogique de découverte utilisable en groupe ou en plénière. Elle a pour objet de permettre au formateur de recueillir des idées proposées spontanément par les participants pour répondre à une problématique. De stimuler et développer la créativité.

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

Scénario pédagogique

Telle une partition de musique, le scénario pédagogique guide le formateur au cours de sa formation. Il récapitule les éléments indispensables (objectifs, progression pédagogique, durées…). Il n'exclue pas les documents, les notes… de la part de l'équipe pédagogique. Il doit être suffisamment précis pour diriger le formateur mais suffisamment simple pour être facilement lisible et accessible. Il est le fruit de la déclinaison de l'objectif pédagogique général de la formation.

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Session de formation

Période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs correspondant à des besoins collectifs.

Simulation

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Stage

Voir session de formation.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation…

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Étude de cas, démonstration pratique…

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Technologie d'information et de communication

Les notions de technologie d'information et de communication (TIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet, et des télécommunications.

Trigramme

Codification abrégée d'un module. Exemple : « PAE » Pédagogie Appliquée à l'Emploi.

Travail de Groupe

Le travail de groupe permet aux participants d'exprimer leur vécu, leurs expériences, leurs connaissances. Entraîner les apprenants à se questionner, à raisonner. Favoriser la réflexion et la mise en commun des expériences personnelles de chacun. Le travail de groupe nécessite une organisation avec au minimum un animateur et un rapporteur.

Unité d'enseignement (UE)

Élément de base d'une unité de module de formation.

Validation des acquis

Selon les situations, procédure mise en œuvre en vue d'une reconnaissance institutionnelle des acquis ou acte officiel par lequel ces acquis sont reconnus.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience de l'individu, sont reconnues. Elle s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualifications enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles.

GLOSSAIRE DES SIGLES et ABRÉVIATIONS

CEAF	**C**onception et **E**ncadrement d'une **A**ction de **F**ormation
DGSCGC	**D**irection **G**énérale de la **S**écurité **C**ivile et de la **G**estion des **C**rises
FA	**F**iche d'**A**ctivité
FT	**F**iche de **T**âche
PAE FPSC	**P**édagogie **A**ppliquée à l'**E**mploi de **F**ormateur en **P**révention et **S**ecours **C**iviques
PAE FPS	**P**édagogie **A**ppliquée à l'**E**mploi de **F**ormateur aux **P**remiers **S**ecours
PAE FF	**P**édagogie **A**ppliquée à l'**E**mploi de **F**ormateur de **F**ormateurs
PSC 1	**P**révention et **S**ecours **C**ivique de niveau **1**
PSE 1	**P**remiers **S**ecours en **E**quipe de niveau **1**
PSE 2	**P**remiers **S**ecours en **E**quipe de niveau **2**
PICF	**P**édagogie **I**nitiale et **C**ommune de **F**ormateur
QCM	**Q**uestion à **C**hoix **M**ultiples
QROC	**Q**uestion à **R**éponse **O**uverte **C**ourte
RIC	**R**éférentiel **I**nterne de **C**ertification
RIF	**R**éférentiel **I**nterne de **F**ormation
TIC	**T**echnologie d'**I**nformation et de **C**ommunication

TITRE 2

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

CHAPITRE 1

ORGANISATION DE LA FORMATION

1. UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PAE FPS

L'unité d'enseignement Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (PAE FPS) a pour objet d'amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et de certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

Cette qualification de PAE FPS fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement des premiers secours en équipe.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement à la Pédagogie Initiale et Commune de Formateur (PICF) telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours de la filière de sécurité civile (arrêté du 3 septembre 2012) ainsi que les conduites à tenir de la filière citoyenne (arrêté du 24 juillet 2007 modifié).

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation s'adresse à tout militaire ou personnel civil de la défense détenant un certificat de compétences « équipier-secouriste » ou premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » et ayant satisfait aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue ainsi que de l'attestation PICF.

3. ORGANISME DE FORMATION

En application des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation des organismes, seuls peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours », sous réserve de se conformer aux dispositions ci-après :

- Les institutions, les organismes publics, les organismes de professionnels qui concourent à l'exécution du service public et à l'accomplissement de mission de sécurité civile ;
- Les organismes de formation agréés appartenant à l'une des deux catégories définies ci-dessous :
 - Services publics effectuant des missions de secours à personne ;
 - Associations disposant d'un agrément national de sécurité civile pour les missions de type A (secours à personne) ou de type D (dispositifs prévisionnels de secours).

4. DURÉE

Concomitamment à la formation PICF, la formation PAE FPS dure 70 heures minimum de face à face pédagogique, hors temps de pause et de déplacement.

Les volumes horaires des séquences composant cette formation, présentés dans le scénario pédagogique PAE FPS, sont mentionnés à titre indicatif. Le formateur passe à la séquence suivante lorsque l'objectif de formation est atteint.

5. ENCADREMENT

L'unité d'enseignement PAE FPS est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est désignée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique (titulaire de l'unité d'enseignement Conception et Encadrement d'une Action de Formation (CEAF)).

NOMBRE D'APPRENANTS		**6 à 8**	**9 à 16**	**17 à 24**
Équipe pédagogique	Responsable pédagogique	**1**	**1**	**1**
	Formateur(s)	**1**	**2**	**3**

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de formateur de formateurs ainsi que du certificat de compétences de formateur aux premiers secours et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000.

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre six et vingt-quatre inclus. Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants conformément au tableau ci-dessus.

Outre ses fonctions de formateur, le responsable pédagogique assure, entre autre, la responsabilité de :

- Diriger le ou les formateurs de formateurs sur l'action de formation PAE FPS ;
- Coordonner le dispositif de l'action de formation ;
- S'assurer du respect de la mise en œuvre des contenus, du scénario et des séquences pédagogiques ;
- S'assurer de la présence des participants (visa sur une feuille de présence) ;
- Organiser le contrôle des acquis des formés.

Conformément à la réglementation, ces formateurs doivent être inscrits sur une liste annuelle d'aptitude renseignée sur le Certificat de Conditions d'Exercice (CCE). Les membres de l'équipe d'encadrement doivent connaître, exploiter et maîtriser le référentiel interne de formation et de certification PAE FPS.

6. RÔLE ET RESPONSABILITÉ

6.1 Le participant

L'exigence de compétences que requiert l'emploi de formateur aux premiers secours induit que le participant à la formation PAE FPS soit capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail personnel. Il en va de sa responsabilité.

Dans le même esprit, à partir du moment où un acteur de la sécurité civile obtient une ou des qualifications (ex : premiers secours en équipe, etc.), il lui appartient, en sus des formations continues qui sont obligatoires, de maintenir son niveau de compétences en continuant une auto formation (lecture régulière des référentiels de formation et de compétences concernés, e-learning etc.) et de réaliser au moins une formation initiale. En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue.

6.2 L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement a un rôle primordial dans ce type d'action de formation. En effet, elle doit toujours avoir à l'esprit l'objectif premier pour lequel elle assure cette formation.

Pour cela, il appartient aux formateurs d'avoir une parfaite maîtrise des connaissances des techniques, des procédures et des conduites à tenir.

Chaque formateur de formateurs doit mettre en œuvre toutes ses qualités personnelles, pédagogiques et techniques au service de l'apprentissage des participants.

Par ailleurs, l'équipe d'encadrement doit s'assurer continuellement du déroulement des séquences pédagogiques et du niveau d'atteinte des acquis de chaque participant.

6.3 L'autorité d'emploi

L'autorité d'emploi qui assure l'organisation d'une action de formation PAE FPS, a pour responsabilité de :

- S'assurer des qualifications des formateurs de formateurs ;
- Veiller à la bonne gestion et organisation du stage ;
- Établir un règlement intérieur applicable et diffusé aux stagiaires ;
- Donner une attestation de stage aux stagiaires ;
- Valider l'avis de l'équipe pédagogique en vue de la certification.

7. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation PAE FPS est organisée en 7 parties, comportant chacune une ou plusieurs séquences pédagogiques.

Cette action de formation présente trois caractéristiques :

- Modularité ;
- Progressivité ;
- Intégration.

Ces différentes caractéristiques permettent d'appréhender les compétences que doit détenir le formateur.

7.1 Les étapes de la formation

- Accueil et présentation de la formation PAE FPS ;
- 1ère partie : Le carrefour des techniques dans la formation PSE ;
- 2ème partie : Les aspects administratifs et organisationnels d'une formation PSE ;
- 3ème partie : Le scénario pédagogique ;
- 4ème partie : Les matériels pédagogiques ;
- 5ème partie : Le lancement d'une unité d'enseignement PSE ;
- 6ème partie : Les techniques pédagogiques ;
- 7ème partie : L'animation d'une séquence ;
- Clôture de la formation.

Afin de réaliser les différentes étapes de la formation PAE FPS, il est recommandé que les parties soient traitées dans l'ordre indiqué ci-dessus. Toutefois, l'équipe pédagogique a la possibilité, en fonction de ses contraintes, de moduler le scénario.

En tout état de cause, il appartient à l'autorité d'emploi de fournir au participant à la formation de la PAE FPS, un programme détaillé de l'action de formation, précisant le déroulement des différentes étapes du stage, les objectifs, les moyens pédagogiques, l'équipe pédagogique, le dispositif d'évaluation, etc.

7.2 Le scénario pédagogique

Dans le présent référentiel, l'équipe pédagogique dispose d'un scénario pédagogique commun aux armées et à la gendarmerie, afin de mener correctement son animation pédagogique.
Il récapitule les éléments indispensables (objectifs, progression pédagogique, durées, etc.). Il n'exclue pas l'utilisation de documents, de notes, de conducteurs de formation et autres supports de la part de l'équipe pédagogique.

7.3 Les techniques pédagogiques

L'enseignement contenu dans le scénario pédagogique comporte des apports de connaissances ainsi que des exercices pratiques d'application. Les techniques pédagogiques utilisées sont détaillées dans le référentiel interne de formation à la Pédagogie Initiale et Commune de Formateur (PICF).

8. MATERIELS PÉDAGOGIQUES

Pour une formation à l'unité d'enseignement PAE FPS, il convient que les différents acteurs de la formation (formateurs de formateurs, stagiaires…) disposent des matériels techniques et logistiques figurant au « Titre 4 - annexe C» du présent référentiel.

9. ÉVALUATIONS

L'évaluation de la formation PAE FPS est formative et sommative comme défini dans le « Titre 3 » du présent référentiel.

Se verront attribuer un certificat de compétences validé par la préfecture de rattachement relatif à l'unité d'enseignement « **Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours »,** les stagiaires ayant participé à l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux conditions d'évaluations.

10. ARCHIVAGE

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents.

Les archives publiques sont les documents qui proviennent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formations agréés par le ministère chargé de la sécurité civile.

Sont considérés comme documents administratifs, au sens du présent référentiel, tous dossiers, comptes rendus, fiches d'évaluation qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, prévisions et décisions, qui émanent des centres de formations de l'autorité d'emploi agréée.

Ces documents peuvent revêtir la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de documents existant sur support informatique ou pouvant être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant.

Les différentes parties d'un dossier pédagogique de la formation PAE FPS doivent être archivées, à titre de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ainsi que pour la documentation historique de la recherche. Cet archivage permet également l'analyse a posteriori des documents, attestant ainsi de la qualité de la formation, et permettant le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation.

Le responsable pédagogique veillera à la présence de la totalité et de l'intégralité des documents sus-cités.

Le délai de communication est de trente ans à compter de la production du document.

CHAPITRE 2

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE PAE FPS

Telle une notice stéréotypée, le scénario pédagogique guide le formateur de formateurs pour réaliser son action de formation. Il structure les éléments les plus importants contribuant à la compréhension des mécanismes indispensables au bon déroulement de la formation : objectif général, objectifs intermédiaires, objectifs spécifiques, progression pédagogique, durée, etc.

Il oriente l'équipe d'encadrement sur son action. C'est une trame précise. Cependant, un formateur de formateurs, responsable pédagogique peut adapter le scénario pédagogique en fonction du groupe des participants, de la situation ou d'autres imprévus. Dans ces conditions, l'équipe pédagogique constitue son propre conducteur de formation s'appuyant sur les éléments donnés dans le présent scénario pédagogique relatif à la formation PAE FPS et de l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ».

Il n'exclut pas les notes, les documents et les supports personnels du formateur de formateurs.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

« PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS »

PAE FPS : 42 heures minimum hors temps de pause et de déplacement

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE
Introduction : Le lancement de la formation PAE FPS	**00h20**
- 1ère séquence : L'accueil et la présentation de la formation PAE FPS	00h20
1ère partie : Le carrefour des techniques	**04h00**
- 1ère séquence : La mise en œuvre des techniques et des conduites à tenir PSE	04h00
2ème partie : Les aspects logistiques et organisationnels	**01h45**
- 1ère séquence : Les aspects administratifs et organisationnels	01h00
- 2ème séquence : Le test de connaissances sur les textes officiels, aspects administratifs et organisationnels	00h45
3ème partie : Le scénario pédagogique	**01h30**
- 1ère séquence : Le séquencement du scénario « RIF PSE »	01h30
4ème partie : Les matériels pédagogiques	**02h00**
- 1ère séquence : La réalisation de maquillages	01h15
- 2ème séquence : L'entretien du matériel	00h45
5ème partie : Le lancement d'une unité d'enseignement PSE	**01h30**
- 1ère séquence : Le lancement d'une formation PSE	01h30
6ème partie : Les techniques pédagogiques	**07h45**
- 1ère séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques de découverte	01h20
- 2ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'apprentissage (DP et DC miroir)	01h40
- 3ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'apprentissage (DPD)	02h00
- 4ème séquence : La mise en place d'un atelier d'apprentissage	00h50
- 5ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'application	01h55
7ème partie : L'animation d'une séquence	**23h00**
- 1ère séquence : L'animation de tout ou partie d'une séquence PSE	23h00
Clôture de la formation PAE FPS	**00h10**

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE DE FORMATION

INTITULÉ :	Unité d'enseignement de formation « PAE FPS »	**SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE :**	Elaboré
DISCIPLINE :	Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours	**NIVEAU :**	Initial
PUBLIC :	De 6 à 24 stagiaires	**DURÉE TOTALE :**	**42h00** hors temps de pause et de déplacement
PRÉ-REQUIS :	Etre majeur, titulaire du PICF, du PSE 2 à jour de formation continue		

OBJECTIF GÉNÉRAL	**MODALITÉS**
A la fin de la formation, le stagiaire sera capable d'amener des participants à un objectif fixé, à partir de référentiels internes de formation et certification en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.	➢ Les **volumes horaires** de chaque séquence de formation sont mentionnés **à titre indicatif pour 8 apprenants**. Le formateur passe à la séquence suivante lorsque l'objectif de formation est atteint. ➢ L'équipe pédagogique a la possibilité **en fonction de ses contraintes**, **de moduler le déroulé interne de chaque séquence**. **Au-delà de 8 apprenants**, les formateurs utilisent la restitution **en sous-groupe** pour les passages individuels. ➢ Les techniques pédagogiques ou d'animation, ainsi que les matériels et les documentations, peuvent être adaptées par l'équipe pédagogique.

PARTIES PEDAGOGIQUES

INTRODUCTION : LE LANCEMENT DE LA FORMATION PAE FPS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 0 h 20

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable d'identifier les membres de l'équipe d'animation, de connaître les règles de vie et le cadre dans lequel il évoluera tout au long de la formation.

1ère PARTIE : LE CARREFOUR DES TECHNIQUES

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 4 h 00

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable de maîtriser les techniques contenues dans la formation PSE.

2ème PARTIE : LES ASPECTS LOGISTIQUE ET ORGANISATIONNEL

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 1 h 45

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable d'identifier et de maitriser les aspects logistiques et organisationnels d'une formation.

3ème PARTIE : LE SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 1 h 30

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable de se repérer dans le scénario pédagogique relatif à la formation PSE.

4ème PARTIE : LES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 2 h 00

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable d'utiliser et d'entretenir le matériel nécessaire à une formation PSE.

5ème PARTIE : LE LANCEMENT D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PSE

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 1 h 30

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable d'animer le lancement d'une formation PSE.

6ème PARTIE : LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 7 h 45

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable de mettre en application les techniques pédagogiques nécessaires à la formation PSE.

7ème PARTIE : L'ANIMATION D'UNE SÉQUENCE

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE Durée : 23 h 00

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable de dérouler tout ou partie d'une séquence de la formation PSE.

CLOTURE DE LA FORMATION PAE FPS

Durée : 0 h 10

Évaluation de la formation : effectuée par les stagiaires

TABLEAU DE CONTEXTUALISATION DES COMPÉTENCES PICF APPLIQUÉES A LA PAE FPS

N°	Compétences	Etre capable de	Séquences	Comment	Critères d'évaluation	Critère(s) de performance*
1	***Evaluer*** le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en ***utilisant un support pédagogique*** et en ***favorisant leur expression***, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes	***Evaluer*** le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants ***Utiliser un support pédagogique*** ***Favoriser l'expression des apprenants.*** ***Etablir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes***	6.1 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Respecter les règles de la technique pédagogique ✓ Respecter les règles de conception d'un support pédagogique ✓ Utiliser de façon pertinente des outils pédagogiques ✓ Utiliser les canaux de communication adaptés ✓ Identifier ce qui facilite ou entrave la communication ✓ Utiliser un langage clair et adapté ✓ Permettre aux participants de s'exprimer sans censure ✓ Réguler le travail de groupe ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé deux fois** **Pondération** **A**

<table>
<tr><td rowspan="4">2</td><td colspan="6">Apporter des connaissances structurées …</td></tr>
<tr><td>2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.</td><td>Utiliser un support pédagogique</td><td rowspan="3">4.2
6.1
6.2
6.3

7.1</td><td rowspan="3">Lors de mise en situation en qualité de formateur

- Restitution de groupe

- Restitution individuelle</td><td rowspan="3">✓ Utiliser de façon pertinente des outils pédagogiques
✓ Respecter les règles de conception d'un support pédagogique
✓ Utiliser un langage clair et adapté
✓ Utiliser les canaux de communication adaptés
✓ Identifier ce qui facilite ou entrave la communication
Favoriser la production du groupe
✓ Respecter les règles de la technique pédagogique
✓ Mettre en œuvre les différentes techniques de l'activité de découverte
✓ Mettre en œuvre les différentes techniques de l'activité d’apprentissage</td><td rowspan="3">Validé deux fois
Pondération
A</td></tr>
<tr><td>Respecter les règles de communication</td></tr>
<tr><td>2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l’aide d’un support pédagogique, pour permettre d’établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.

2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l’usage de matériels.</td><td>Explorer les savoirs antérieurs

A l’aide d’un support pédagogique

Etablir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.

Démontrer ou diriger, expliquer, justifier l'apport des connaissances en vérifiant la compréhension des apprenants</td></tr>
</table>

3	***D'organiser l'apprentissage des apprenants***, en constituant des groupes, ***en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures***, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	***Organiser l'apprentissage des apprenants.*** ***Contrôler si nécessaire les techniques et les procédures***	6.4 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Mettre en œuvre les différentes techniques de l'activité d'apprentissage ✓ Préciser l'objectif ✓ Donner des consignes ✓ Corriger et conseiller en temps réel ✓ Maîtriser l'environnement ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé une fois Pondération B**
4	De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, ***en mettant en œuvre une simulation*** et ***en utilisant une évaluation formative,*** pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	***Mettre en œuvre une simulation*** ***Utiliser une évaluation formative***	6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Maitriser l'utilisation d'outils d'évaluation ✓ Concevoir un scénario de simulation crédible et sans danger en lien avec le thème ✓ Préparer la situation en donnant les consignes nécessaires ✓ Observer le déroulement de la situation sans intervenir ✓ Favoriser l'auto évaluation ✓ Faire participer le groupe à l'évaluation ✓ Valider les points positifs ✓ Repérer les erreurs, corriger, conseiller, faire refaire	**Validé deux fois Pondération A**
5	De ***placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe,*** en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	***Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe***	6.3 6.4 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Gérer des conflits ✓ Donner des consignes et préciser l'objectif ✓ Utiliser les canaux de communication adaptés ✓ S'assurer de la participation de tous ✓ Utiliser un langage clair et adapté ✓ Identifier ce qui facilite ou entrave la communication ✓ Réguler le travail de groupe ✓ Favoriser la production du groupe ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé une fois Pondération B**
6	***De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités***, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	***Suivre un référentiel interne de formation en adaptant si nécessaire les activités.*** ***Atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel***	3.1 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Adapter les activités en fonction de l'évolution de son groupe ✓ Respecter la progression pédagogique ✓ Respecter les objectifs	**Validé deux fois Pondération B**

7	***D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents***, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification	***Evaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents.***	6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Définir le type d'évaluation ✓ Maitriser l'utilisation des différents outils de l'évaluation pendant une formation ✓ Informer l'apprenant du niveau d'atteinte des objectifs	**Validé deux fois Pondération A**
8	***De s'auto-évaluer dans son rôle de formateur***, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	***S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.***	6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Repérer les points positifs et ceux à améliorer ✓ Intégrer les conseils et remarques données	**Validé deux fois Pondération B**
9	***D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication***, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.	***Etablir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication.***	4.1 5.1 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ S'assurer de la compréhension des apprenants ✓ Utiliser les canaux de communication adaptés ✓ Favoriser la reformulation ✓ Identifier ce qui facilite ou entrave la communication ✓ Utiliser un langage clair et adapté ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé deux fois Pondération B**
10	D'adapter sa posture, ***en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d'emploi***, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.	***Maîtriser le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d'emploi.***	2.1 2.2	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Apport de connaissances - Restitution individuelle	✓ Se situer dans le dispositif de formation de son organisme d'emploi ✓ Se situer dans le dispositif national de formation ✓ Respecter le contexte juridique ✓ Identifier les principales tâches administratives et logistiques liées à l'organisme d'emploi	**Validé une fois avec note minimale de 10 / 20**
11	***De gérer la mise en place d'une formation***, en respectant le ***cadre juridique***, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, ***les contraintes logistiques et les aspects administratifs***, pour répondre aux besoins.	***Gérer la mise en place d'une formation, son cadre juridique, ses contraintes logistiques et les aspects administratifs.***	5.1 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Identifier les principales tâches et missions liées à la fonction de formateur ✓ Connaître le cadre juridique de son organisme d'emploi ✓ Identifier les principales tâches administratives et logistiques liées à l'organisme ✓ Préparer, vérifier et reconditionner le matériel	**Validé une fois Pondération B**

12	De ***positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions***, pour faciliter l'acquisition des savoirs.	***Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions.***	6.2 6.3 6.4 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Mettre en œuvre les différentes techniques de l'activité d'apprentissage ✓ Permettre l'implication de chacun des apprenants ✓ Utiliser un langage clair et adapté ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé une fois Pondération B**
13	De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, ***en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits,*** pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	***Utiliser les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits.***	6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Gérer des conflits ✓ Assurer la participation de tous les apprenants ✓ Utiliser les canaux de communication adaptés ✓ Identifier ce qui facilite ou entrave la communication ✓ Utiliser un langage clair et adapté ✓ Recentrer sur l'objectif ✓ Réguler le travail de groupe ✓ Favoriser la production du groupe ✓ Gérer le temps et l'espace	**Validé deux fois Pondération B**
14	D'utiliser les différents outils de communication et de ***créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils,*** des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports ***et les principes généraux de la communication***, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	***Créer les supports pédagogiques adaptés*** ***Respecter les règles d'utilisation des outils*** ***Respecter les principes généraux de la communication.***	6.1 6.2 6.3 6.4 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur - Restitution de groupe - Restitution individuelle	✓ Respecter les règles de conception d'un support pédagogique ✓ Utiliser de façon pertinente des outils pédagogiques ✓ Concevoir des supports pédagogiques qui renforcent la mémorisation des apprenants	**Validé deux fois Pondération B**
T	Maitriser les procédures et les techniques aux premiers secours	***Respecter les procédures et les techniques aux premiers secours***	1.1 7.1	Lors de mise en situation en qualité de formateur. - Carrefour des techniques - Restitution individuelle	Respecter les procédures	**Validé deux fois Pondération A**

(*) correspond aux nombres de passages nécessaires devant être validés par les critères de pondération A ou B (cf. évaluation sommative page 60).

Introduction*

LE LANCEMENT DE LA FORMATION PAE FPS

1er séquence : L'accueil et présentation la formation PAE FPS.	**Compétences :** -	**Durée :** 00h20

Objectif intermédiaire :

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable d'identifier les membres de l'équipe d'animation, de connaître les règles de vie et le cadre dans lequel il évoluera tout au long de la formation.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Exposé	00h20	TIC *Distribution des RIF RIC PSE*	➢ Présentation de l'équipe pédagogique ; ➢ Présentation de la formation Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours ; ➢ Renseignement des documents administratifs individuels.

*L'introduction sera réalisée uniquement si elle est non consécutive à une formation PICF

1ère partie

LE CARREFOUR DES TECHNIQUES

1ère séquence : La mise en œuvre des techniques et des procédures PSE.	**Compétences :** *T*	**Durée :** 04h00

Objectif intermédiaire :

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de maîtriser les techniques contenues dans la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Restitution	03h55	Lot PSE	➢ Mettre en place et animer un carrefour des techniques PSE ; ➢ Faire réaliser les techniques ; ➢ Evaluer les prestations.

2ème partie

LES ASPECTS LOGISITIQUES ET ORGANISATIONNELS

1ère séquence : Les aspects administratifs et organisationnels.	**Compétences :** *10*	**Durée :** 01h00

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable, après avoir identifié les aspects administratifs et organisationnels, de mettre en œuvre une formation PSE en respectant les textes officiels en vigueur.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Exposé	00h50	RIF PSE TIC	Identifier les différents aspects pédagogiques et organisationnels spécifiques des formations PSE : ➢ Dans le cadre de l'aspect pédagogique : - Le cadre d'emploi des secouristes et équipiers-secouristes ; - Les objectifs pédagogiques ; - La progression pédagogique utilisée ; - Le dispositif d'évaluation formative ; - Le contrôle continu et l'évaluation de certification. ➢ Dans le cadre de l'organisation de la formation : - Les textes officiels ; - Les conditions d'admission ; - Les durées respectives ; - La composition de l'équipe pédagogique ; - Les moyens matériels nécessaires.
Synthèse	00h05		Un document de synthèse sera distribué.

2ème partie

LES ASPECTS LOGISITIQUES ET ORGANISATIONNELS

2ème séquence : Le test de connaissances sur les textes officiels, aspects administratifs et organisationnels.	**Compétences :** *10*	**Durée :** 00h45

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de maitriser le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
QCM et/ou QROC	00h35		Réalisation d'un QCM ou QROC à charge de l'équipe pédagogique.
Synthèse	00h05		➢ Correction orale à l'issue du test ; ➢ Correction ultérieure des copies par l'équipe pédagogique.

3ème partie

LE SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

1ère séquence : Le séquencement du scénario contenu dans le RIF PSE.	**Compétences :** *6*	**Durée :** 01h30

Objectif intermédiaire :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de se repérer dans le scénario pédagogique relatif à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	01h20	TIC RIF PSE	➢ Fournir un tableau de bord vierge par sous-groupe ; ➢ Le faire compléter en reprenant le RIF.
Synthèse	00h05		Un document de synthèse reprenant l'ensemble du scénario sera distribué.

4ème partie

LES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

1ère séquence : La réalisation de maquillages appliqués à la formation PSE.	**Compétences :** *9*	**Durée :** 01h15

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de réaliser une simulation de détresse appliquée à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Exposé	00h15	TIC	L'exposé portera sur : ➢ La présentation des différents produits de maquillage ; ➢ L'utilisation des fractures simulées (prothèses) ; ➢ La réglementation ; ➢ Les avantages et inconvénients des produits.
Démonstration commentée	00h20	Maquillage	Création de 2 à 3 maquillages.
Travail en binôme	00h30		Réaliser différents maquillages relatifs au PSE.
Synthèse	00h05		Un document de synthèse sera distribué.

4ème partie

LES MATERIELS PÉDAGOGIQUES

2ème séquence : L'entretien du matériel.	**Compétences :** *2*	**Durée :** 00h45

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'entretenir les mannequins et de renseigner le carnet de suivi.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Exposé	00h10	TIC	L'exposé portera sur : ➢ Les règles d'hygiène appliquées à l'utilisation des mannequins ; ➢ Les règles d'entretien et de stockage.
Démonstration commentée	00h25	➢ Mannequin adulte, enfant, nourrisson ; ➢ Matériels consommables ; ➢ Carnet de suivi mannequin.	Le formateur démontre le nettoyage des mannequins ainsi que le changement des sacs poumons.
Synthèse	00h05		Un document de synthèse sera distribué.

5ème partie

LE LANCEMENT D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PSE

1ère séquence : Le lancement d'une formation PSE.	**Compétences :** *9 - 11*	**Durée :** 01h30

Objectif intermédiaire :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'animer le lancement d'une formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Exposé interactif	00h20	TIC	L'exposé interactif portera sur : ➢ L'intérêt du lancement de la formation ; ➢ Les informations à transmettre ; ➢ Les renseignements à recueillir.
Travail en sous-groupes	01h00	TIC	➢ Accueil des apprenants ; ➢ Lancement de la formation.
Synthèse	00h05		Un document de synthèse sera distribué.

6ème partie

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

1ère séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques de découverte.	**Compétences :** *1 - 2 - 6 - 8 - 9 - 13-14*	**Durée :** 01h20

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de réaliser une technique pédagogique de découverte appliquée à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	01h00	TIC	➢ Préparer une étude de cas et/ou exposé interactif en sous-groupes ; ➢ En plénière le rapporteur réalise l'étude de cas et/ou l'exposé interactif en jouant le rôle du formateur. L'équipe pédagogique fera concevoir la totalité de ces documents en dehors des temps de face à face pédagogique.
Synthèse	00h15		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

6ème partie

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

2ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'apprentissage.	**Compétences :** *2 - 6 - 8 - 9 - 12 - 13 - 14*	**Durée :** 01h40

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de réaliser une technique pédagogique d'apprentissage appliquée à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	01h00	TIC Lot PSE	➢ Préparer une démonstration pratique et/ou miroir en sous-groupes ; ➢ En plénière le rapporteur réalise la démonstration pratique et/ou miroir en jouant le rôle du formateur. L'équipe pédagogique fera concevoir la totalité de ces documents en dehors des temps de face à face pédagogique.
Synthèse	00h35		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

6ème partie

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

3ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'apprentissage.	**Compétences :** *2 - 5 - 6 - 8 - 9 - 12 - 13 - 14*	**Durée :** 02h00

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de réaliser une technique pédagogique d'apprentissage appliquée à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	01h45	TIC Lot PSE	➢ Préparer la démonstration pratique dirigée en sous-groupe ; ➢ En plénière le rapporteur réalise la démonstration pratique dirigée en jouant le rôle du formateur.
Synthèse	00h10		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

6ème partie

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

4ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'apprentissage.	**Compétences :** *3 - 5 - 6 - 8 - 9 - 12 - 13 - 14*	**Durée :** 00h50

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de mettre en place un atelier d'apprentissage appliqué à la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	00h35	TIC Lot PSE	➢ Préparer la mise en place d'un atelier d'apprentissage ; ➢ En plénière le rapporteur réalise la mise en place d'un atelier d'apprentissage en jouant le rôle du formateur.
Synthèse	00h10		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

6ème partie

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

5ème séquence : La mise en œuvre des techniques pédagogiques d'application.	**Compétences :** *4 - 6 - 7 - 8 - 9 - 13*	**Durée :** 01h55

Objectif spécifique :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable de réaliser la mise en place d'une simulation et de procéder à une évaluation.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiche d'activité	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail en sous-groupes	01h30	TIC Lot PSE	➢ Préparer le déroulement et la mise en place d'une simulation de détresse ; ➢ En plénière, le rapporteur procède à l'évaluation d'une équipe PSE à l'aide d'une grille en jouant le rôle du formateur.
Synthèse	00h20		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

7ème partie

L'ANIMATION D'UNE SÉQUENCE

1ère séquence : Animation de tout ou partie d'une séquence PSE.	**Compétences :** *1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 12 - 13 - 14 - T*	**Durée :** 23h00

Objectif intermédiaire :

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'animer tout ou partie d'une séquence de la formation PSE.

Démarches / Techniques pédagogiques	Durée	Moyens pédagogiques	Recommandations
Présentation	00h05	Fiches d'activités	Présenter le thème de la séquence et son objectif.
Travail individuel	*	Lot PSE	➢ Préparer une séquence de la formation PSE en qualité de formateur ; ➢ En plénière chaque apprenant réalise la séquence de formation PSE.
Synthèse	*		Une synthèse sera réalisée à l'issue de chaque restitution.

(*) Durée à déterminer par l'équipe pédagogique. Afin d'optimiser le nombre de passage individuel, il est conseillé de procéder à des restitutions en sous-groupes.

CLOTURE DE LA FORMATION PAE FPS

Séquence : Clôturer la formation PAE FPS.	**Compétences :** -	**Durée :** 00h10

Recommandations

- Faire renseigner la grille d'évaluation de fin de stage ;
- Formalités administratives.

TITRE 3

L’ÉVALUATION

CHAPITRE 1

GÉNÉRALITÉS

1. PRINCIPE

Dans le cadre d'une action de formation relative à l'unité d'enseignement Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (PAE FPS), l'équipe pédagogique doit utiliser les dispositions d'évaluation définies dans ce chapitre, afin de certifier un candidat aux compétences de formateur aux premiers secours. Ainsi, le processus d'évaluation est normé sur la base de différentes méthodes qui nécessitent une construction, une élaboration et une validation en plusieurs étapes :

- Evaluation formative ;
- Evaluation sommative (simulation et épreuve écrite) ;
- Evaluation de certification.

Ces différentes évaluations sont utilisées en fonction des objectifs spécifiques issus des compétences déterminées.

2. ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte des objectifs spécifiques et, par conséquent, le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

La réalisation d'une évaluation formative par un formateur de formateurs est personnelle et relève de ses qualités de formateur, d'animateur, de facilitateur, de régulateur, etc. qui en font une aide à l'apprentissage pour le participant.

La formation des participants s'appuie sur des critères adaptés, pertinents et spécifiques d'évaluation formative, élaborés par l'équipe pédagogique. Ces critères sont expliqués et donnés aux participants avant les différents exercices afin qu'ils les utilisent. Ils les guident dans leur apprentissage, leur permettent de suivre l'acquisition des capacités nouvelles et leur indiquent l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser fréquemment, voire continuellement, l'évaluation formative sous toutes ses formes, lors de l'enseignement d'une formation.

3. ÉVALUATION SOMMATIVE

L'évaluation sommative a pour objet de sanctionner (positivement ou négativement) une activité d'apprentissage, afin de comptabiliser ce résultat en vue d'un classement, d'une sélection ou d'une certification.

Les critères de performances retenus lors de l'évaluation sommative répondent également à des pondérations déclinées selon le principe suivant :

- A : maîtrise
- B : acquis
- C : en cours d'acquisition
- D : non acquis

Ces éléments doivent absolument apparaitre sur les grilles d'évaluations utilisées par les formateurs de formateurs.

L'évaluation sommative permet de mesurer les niveaux d'acquisition de l'apprenant, au cours du cycle de formation. Elle est ponctuelle et s'effectue à des moments bien déterminés dans le déroulement des séquences pédagogiques. Elle peut représenter aussi un processus cumulatif appelé contrôle continu.

A travers ce système de contrôle continu, l'évaluation sommative permet de certifier une ou des compétences en vue d'attribuer le certificat de compétences.

3.1 Les simulations

L'évaluation sommative est pratiquée par le formateur de formateurs lui-même, tout au long de la formation (et non en fin de formation). De la sorte, l'équipe pédagogique organise des périodes de simulations pour évaluer les apprenants sur les objectifs pédagogiques de la formation.

Pour un groupe de 8 apprenants et à l'issue de chaque simulation, le formateur reporte son appréciation « OUI » ou « NON », sur une fiche de suivi du stagiaire (figurant dans le « TITRE 4 - annexe A») dans les cases " simulations de 1 à 4 ".

Pour un effectif supérieur à 8, le travail en sous-groupes étant plus judicieux, les cases " simulations de 5 à 8 " permettent d'annoter les appréciations des restitutions supplémentaires. L'ordre des simulations respecte la progression pédagogique définie par le référentiel interne de formation.

Report des mentions
« OUI » ou **« NON »**
des simulations

FICHE DE SUIVI DU STAGIAIRE

NOM : ***PRENOM :***

	COMPETENCES		Nombre de simulation							
			1	2	3	4	5	6	7	8
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes	Evaluer Utiliser un support pédagogique Favoriser l'expression des apprenants	oui		non	oui				
2	Apporter des connaissances structurées									
	2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.	Utiliser un support pédagogique Respecter les règles de communication	non		oui					
	2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.	Explorer les savoirs antérieurs A l'aide d'un support pédagogique Etablir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants		oui		non				
	2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels.	Démontrer ou diriger, expliquer, justifier les apports des connaissances en vérifiant la compréhension des apprenants	non		oui					

Exemple de suivi de compétences d'un stagiaire

3.2 L'épreuve écrite

L'évaluation de l'apprenant à l'unité d'enseignement PAE FPS comprend une épreuve écrite qui doit être réalisée par chaque participant et de manière individuelle. Cette dernière permet de mesurer le niveau d'acquisition des savoirs théoriques présents dans le référentiel.

Le questionnaire porte uniquement sur l'ensemble des compétences.

Toutefois, l'ensemble des questions constituant l'épreuve écrite doit être réparti pour 1/3 sur la compétence 10.

L'évaluation écrite s'attache à des critères fondés sur une échelle numérique, comptant sur 20 points. En tout état de cause, la note chiffrée définitive du stagiaire est fixée par l'équipe pédagogique sur la base de points entiers.

Toute absence non justifiée d'un candidat lors du temps fixé pour l'évaluation écrite entraîne l'attribution de la note de « zéro » pour cette partie de l'évaluation.

4. GESTION DES ÉCHECS

Un rattrapage peut être envisagé pour les candidats qui répondent aux conditions suivantes :

Conditions			
CAS N° **01**	**La compétence N°10 (cadre juridique…) n'est pas validée.** Le candidat doit réaliser à nouveau une évaluation écrite. Cette évaluation est faite avec un questionnaire comportant des nouvelles questions. Cette séance de rattrapage se déroulera à la fin de la formation		
	RESULTATS DES SIMULATIONS	***RESULTAT DE L'ECRIT***	***CONDUITE***
	13 compétences validées*	**Note < 10/20**	**Rattrapage**
CAS N° **02**	**Une compétence* n'est pas validée**. Le candidat doit réaliser à nouveau une évaluation lors d'une simulation. Cette séance de rattrapage se déroulera à la fin de la formation.		
	RESULTATS DES SIMULATIONS	***RESULTAT DE L'ECRIT***	***CONDUITE***
	12 compétences validées*	**Note ≥ 10/20**	**Rattrapage**

* hors compétence « T »

5. APTITUDE FINALE

L'aptitude finale (figurant au TITRE 4 - annexe B) a pour objet, à la suite du contrôle continu et de l'évaluation écrite, de faire le point sur les acquis afin de certifier et sanctionner le niveau de qualification, de délivrer le certificat de compétences, pour donner la possibilité à un individu de

tenir un emploi lui permettant de participer aux missions de sécurité civile. Elle est obligatoirement associée à l'évaluation sommative.

Elle est donc réalisée en « dehors » du stage, c'est-à-dire qu'elle ne répond pas à une logique d'apprentissage. Elle doit donc se dérouler dans un temps différencié de celui de l'apprentissage proprement dit.

L'aptitude finale intervient à l'issue de la formation et se caractérise par un processus de compilation des différentes données relatives aux évaluations, formatives et sommatives, accumulées durant le stage (figurant au TITRE 4 - annexe A) et propres à chaque participant en reportant pour chaque compétences les mentions :

- « OUI» pour les compétences validées ;
- « NON» pour les compétences non validées.

Ces mêmes mentions seront reportées dans la case « RATTRAPAGE » au besoin.

Elle est la conclusion du contrôle continu et de l'évaluation écrite, sans oublier de prendre en compte les épreuves de rattrapage.

Elle est effectuée par l'équipe pédagogique ayant assuré la formation, avec les outils d'évaluation définis ci-dessous. Elle a une visée globale de sanction et s'exprime dans la mention :

- APTITUDE FINALE « OUI » ou « NON ».

Comme décrit dans le paragraphe précédent, chaque apprenant participe à des simulations et à une ou plusieurs épreuves écrites, afin de démontrer l'acquisition des capacités définies conformément aux dispositions contenues dans les référentiels internes de formation et de certification.
Les conditions qui permettent au participant d'avoir l'aptitude à la qualification requise pour l'obtention de l'unité d'enseignement, sont :

- ***Premièrement :*** d'avoir montré, au cours des séances de simulations, qu'il a validé :
 Au moins **deux fois** les compétences 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 13, 14 ;
 Au moins **une fois** les compétences 3, 5, 10, 11, 12.
- ***Deuxièmement :*** d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'évaluation écrite ;
- ***Troisièmement :*** d'avoir montré, au cours de la formation et simulations, qu'il a atteint, au moins **deux fois**, la parfaite maîtrise des procédures et techniques PSE (compétence T).

A l'issue et au regard des résultats du contrôle continu et de l'évaluation écrite, l'équipe pédagogique, qui assure la certification, renseigne le résultat final sur la fiche individuelle d'évaluation, sous la rubrique :

« Validation formation – Aptitude finale » ***en rayant la mention*** « OUI » ou « NON ».

Cas N°	Résultats des simulations	Maîtrise des procédures et techniques PSE (compétence T)	Aptitude finale
1	**14 compétences validées**	**OUI**	**OUI**
2	**14 compétences validées**	**NON**	**NON**
3	**13 compétences validées**	**OUI**	**NON**

La fiche individuelle d'évaluation qui sert à la certification est obligatoirement signée par les formateurs et le participant évalué. Cette fiche est ensuite jointe au dossier pour le jury et **archivée par l'organisme de formation.**

Le participant à l'unité d'enseignement PAE FPS qui ne se voit pas attribuer l'aptitude finale par l'équipe pédagogique, doit suivre à nouveau une formation complète PAE FPS.

6. ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE FORMATEUR

Lors de son examen, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Conformément à l'arrêté du 03 septembre 2012 relatif à l'unité d'enseignement PAE FPS les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- De l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 ;
- De la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours ;
- De la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

Délibérations du jury

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.
Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours », par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

CHAPITRE 2

ÉVALUATION DE LA FORMATION

1. GÉNÉRALITÉS

L'évaluation de la formation analyse le système de formation dans ses différentes composantes : objectifs, dispositifs, programmes, organismes de formation, etc.

Au sens strict de la norme, l'évaluation de la formation est l'action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation.

Cette évaluation peut être faite à différents moments de la formation et en fonction des réactions des différents acteurs de la formation (stagiaires, formateurs, autorités d'emploi…).
On distingue, par exemple, l'évaluation de satisfaction, l'évaluation du contenu de l'action de formation, l'évaluation des acquis.

2. CONDITIONS D'APPLICATION A LA PAE FPS

Ainsi, chaque organisme de formation agréé, pour les formations de formateurs, doit réaliser une évaluation de chaque formation qu'il dispense, conformément aux recommandations ci-dessous :

- L'équipe d'encadrement qui conduit une action de formation PAE FPS, fait remplir le formulaire fourni au « TITRE 4 - annexe D» par chaque participant, à la fin de chaque formation ;
- A l'issue, le responsable pédagogique assure une synthèse de ces réponses, et la transmet à son autorité d'emploi ;
- En fin d'année, chaque organisme de formation local envoie un bilan de toutes les synthèses à son autorité nationale respective de tutelle ;
- Ces dernières réalisent une compilation de ces données et les transmettent, une fois par an, au ministère chargé de la sécurité civile et de la gestion des crises.

3. EXPLOITATION DES RÉSULTATS

L'intérêt de cette démarche d'évaluation a plusieurs intérêts :

- Elle doit permettre à l'équipe encadrement qui a dispensé l'enseignement de tirer toutes les conclusions qui s'imposent et qui peuvent apporter des axes d'amélioration ;

- D’autre part, selon l’échelon territorial, chaque autorité d’emploi peut, à son niveau de compétence, dégager un certain nombre de points, positifs ou à améliorer, lui permettant d’assurer une politique de gestion et de formation plus efficiente ;

- L’évaluation de toutes les actions de formation, de l’unité d’enseignement PAE FPS, permettra de donner des outils objectifs aux équipes pédagogiques nationales, pour répondre efficacement aux besoins du terrain et aux nouveaux enjeux de demain.

TITRE 4

ANNEXES

ANNEXE A

FICHE DE SUIVI DU STAGIAIRE

NOM : ***PRENOM :***

COMPETENCES			Nombre de simulation							
			1	2	3	4	5	6	7	8
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes	Evaluer								
		Utiliser un support pédagogique								
		Favoriser l'expression des apprenants								
2	Apporter des connaissances structurées									
	2.1. En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.	Utiliser un support pédagogique								
		Respecter les règles de communication								
	2.2. En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.	Explorer les savoirs antérieurs								
		A l'aide d'un support pédagogique								
		Etablir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants								
	2.3. En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels.	Démontrer ou diriger, expliquer, justifier les apports des connaissances en vérifiant la compréhension des apprenants								
3	D'organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	Organiser l'apprentissage des apprenants								
		En contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures								
4	De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	Mettre en œuvre une simulation								
		En utilisant une évaluation formative								
5	De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe								
6	De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités								

FICHE DE SUIVI DU STAGIAIRE (*suite*)

COMPETENCES			Nombre de simulation							
			1	2	3	4	5	6	7	8
7	D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification	Evaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents.								
8	De s'auto-évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.								
9	D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.	Etablir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication.								
10	De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	Maîtriser le contexte juridique ainsi que les règles établies pas son autorité d'emploi.								
11	De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	Gérer la mise en place d'une formation, son cadre juridique, ses contraintes logistiques et les aspects administratifs.								
12	De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs.	Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions.								
13	De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	Utiliser les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits								
14	D'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	Créer des supports pédagogiques adaptés Respecter les règles d'utilisation des outils Respecter les principes généraux de la communication								
T	Maitrise des procédures et techniques du PSE	Maitriser les techniques et les procédures du PSE								

ANNEXE B

FICHE INDIVIDUELLE D'EVALUATION « PAE FPS »

NOM : ***PRENOM :***

N°	Compétences	Formation initiale (1)			Observations
		validé	validé	rattrapage	
01	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir				
02	Apporter des connaissances structurées				
03	Organiser l'apprentissage des apprenants				
04	Mettre les apprenants dans une situation proche de la réalité				
05	Mettre les apprenants en situation de travail de groupe				
06	Suivre un référentiel de formation				
07	Évaluer des apprenants				
08	S'auto évaluer dans son rôle de formateur				
09	Établir une communication dans le cadre de la formation				
10	Maîtriser le contexte juridique et les règles de la structure				
11	Gérer la mise en place d'une formation				
12	Positionner le groupe en situation d'apprentissage				
13	Gérer les comportements et les attitudes du groupe				
14	Utiliser les différents outils de communication et créer des supports				

	VALIDATION FORMATION (2)	
Évaluation lors des simulations (14 compétences)	OUI	NON
Maîtrise des procédures et techniques PSE (compétence T)	OUI	NON
	APTITUDE FINALE (2)	
	OUI	**NON**

Lieu et date :

Les formateurs :

Signatures

L'apprenant :

Signature

(1) Reporter les mentions « OUI » ou « NON »

(2) Rayer la mention inutile

ANNEXE C

LISTE DU MATÉRIEL POUR DISPENSER L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT " PÉDAGOGIE APPLIQUÉE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS "

Pour les besoins de la mise en œuvre pédagogique d'une action de formation à l'unité d'enseignement «Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours» et du présent référentiel interne de formation, la liste du matériel suivante s'applique pour un groupe de 6 à 12 participants :

1. LES MATÉRIELS LOGISTIQUES

La formation doit se dérouler dans des locaux présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- 2 pièces minimum doivent être chauffées et, si besoin tempérées ;
- Il doit y avoir la possibilité de les obscurcir ;
- Des sanitaires doivent être à proximité ;
- 14 chaises sont à disposition.

2. LES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition sont les suivants :

- Référentiels internes de formation PAE FPS ;
- 2 rétroprojecteurs et/ou 2 vidéos projecteurs ;
- 2 Tableaux blancs effaçables et aimanté ;
- 2 Tableaux papier ;
- Lots de matériels permettant l'application des scénarios pédagogiques ;
- Matériels pédagogiques aux premiers secours définis dans le référentiel interne de formation PSE.

ANNEXE D

FICHE D'EVALUATION DE LA FORMATION PAE FPS

Date de formation :

	Excellent (e)	Bon (ne)	Moyen (ne)	Passable	Médiocre
1- Organisation matérielle (emploi du temps pause....)	☐	☐	☐	☐	☐
Commentaire explicatif et suggestion					
2- Qualité des supports pédagogiques	☐	☐	☐	☐	☐
Commentaire explicatif et suggestion					
3 – Perfectionnement des connaissances	☐	☐	☐	☐	☐
Commentaire explicatif et suggestion					
4 – Intervention des formateurs	☐	☐	☐	☐	☐
Commentaire explicatif et suggestion					
5 – Impression générale	☐	☐	☐	☐	☐
Commentaire explicatif et suggestion					

Reproduction autorisée sans modifications

Référence: arrêté du 3 septembre 2012, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ».

Ce référentiel a été élaboré en commun entre les équipes pédagogiques nationales de la défense.

Les équipes pédagogiques nationales :

ARMEE DE L'AIR

Brigade des forces aériennes de sécurité et d'intervention / Equipe pédagogique nationale de l'Armée de l'air

MARINE NATIONALE

Autorité de Coordination pour les Affaires Nucléaires, la Prévention et la Protection de l'Environnement pour la Marine (ALNUC)

GENDARMERIE NATIONALE

Cellule Nationale de Formation en Secourisme

SERVICE DE SANTE DES ARMEES / ARMEE DE TERRE

École du Val-de-Grâce / Département de la Préparation Milieux et Opérationnelle / Centre de Formation Opérationnelle Santé / Division Instruction Santé des Armées